

LES REVENDICATIONS DE LA CAMPAGNE

« COUP DE SIFFLET FINAL –

METTONS FIN À LA PROSTITUTION FORCÉE »

« Le monde invité chez des amis » est la devise de la Coupe du Monde de football 2006. Beaucoup parmi nous souhaitent voir des matchs fair-play et de qualité ; ils se réjouissent d'avance des rencontres internationales et des connaissances qu'ils feront.

À l'occasion de la Coupe du Monde, la demande de services sexuels augmentera, comme on l'a vu lors de grands événements comparables. Des organisations de femmes et de défense des droits de l'homme craignent que le trafic d'êtres humains à des fins sexuelles (prostitution forcée) augmente également. Mais le trafic d'êtres humains et la prostitution forcée sont des atteintes graves aux droits de l'Homme. Les personnes concernées, notamment les femmes, sont soumises à la violence physique et psychologique.

L'initiative « Coup de sifflet final – Mettons fin à la prostitution forcée » veut profiter de la Coupe du Monde de football pour attirer l'attention du grand public sur ce problème. Elle n'est pas dirigée contre la prostitution légale et choisie. Les droits existants pour les prostituées doivent être élargis. Ils doivent offrir de meilleures conditions de travail, soutenir le choix personnel des prostituées et éviter la stigmatisation sociale. Nous sommes tous responsables du respect des droits des prostituées : la société en général et les clients en particulier doivent les traiter avec respect.

Mais le respect envers les prostituées va de paire avec une lutte conséquente contre la prostitution forcée.

PAR CONSÉQUENT, NOUS EXIGEONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES LÄNDER :

I. POUR LES PAYS D'ORIGINE

- des aides économiques en faveur de l'autosubsistance des femmes
- le soutien continu aux groupes locaux de lutte pour les droits de l'homme et à la société civile pour assurer la réalisation des mesures ci-dessous
- un soutien suffisant aux projets locaux de conseil et d'assistance et la garantie d'une coordination stable entre eux
- un soutien pour ouvrir des centres de consultation et des maisons de protection pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles et du trafic d'êtres humains, notamment dans des régions en guerre ou en crise
- des mesures pour sensibiliser les forces de police et d'enquête nationales et internationales qui interviennent dans ces régions
- du matériel d'information sérieux, distribué largement et dans toutes les régions, expliquant les possibilités de migration légale et sûre ainsi que les méthodes utilisées par les passeurs

Avec le soutien du :



Bundesministerium
für Familie, Senioren, Frauen
und Jugend

V.i.S.d.P.: Henny Engels, Deutscher Frauenrat,

Axel-Springer-Str. 54a, D 10117 Berlin,

Téléphone : +49 30 204569-0, kontakt@frauenrat.de

II. POUR LES VICTIMES DU TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS ET DE LA PROSTITUTION FORCÉE EN ALLEMAGNE

■ la garantie d'un titre de séjour pour au moins trois mois ; ce délai permettra aux victimes pour décider si elles acceptent de comparaître comme témoin dans un procès. En même temps, ce délai permet la stabilisation et la remise en forme physique et psychique des victimes.

Ce titre de séjour permet :

- d'éviter des expulsions précipitées grâce à une attention particulière au contact avec des victimes potentielles, une information complète sur leurs droits en Allemagne, ainsi que la mise en contact avec des centres de conseil spécialisés
 - de garantir la subsistance et un hébergement approprié ainsi que l'accès au marché de la formation et du travail
 - une assistance médicale et la mise à la disposition d'aides thérapeutiques
 - le droit à l'aide juridictionnelle gratuite
- En outre, il faudrait tendre vers un titre de séjour garanti pour ceux qui témoigneraient, quel que soit le résultat du procès.
- des vérifications soigneuses de chaque cas particulier par les autorités compétentes avant la prise de décision sur le type de titre de séjour garanti. La recommandation présentée pour prendre la décision doit comprendre tous les éléments connus quant au danger encouru par la personne concernée.
- des accords de coopération fermes, dans tous les Länder, entre les centres spécialisés et les autorités policières
- le financement garanti et durable des centres spécialisés et de leurs partenaires comme, par exemple : Bundesweiter Koordinierungskreis gegen Frauenhandel und Gewalt an Frauen im Migrationsprozess e.V. (KOK, groupe de coordination fédéral contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes migrantes)

III. POUR LE TRAVAIL DES AUTORITÉS EN ALLEMAGNE

- la prise en compte de la question du trafic d'êtres humains et de la prostitution forcée dans la formation initiale et continue. Cela permet aux agents de police et aux employés des services des étrangers, des bureaux de l'assistance sociale et de l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse de traiter les personnes concernées avec plus de sensibilité.
- l'établissement d'assez de services de police spécialisés, pourvus de personnel compétent
- le renforcement de la coopération nationale et internationale dans le domaine de la poursuite pénale du trafic d'êtres humains
- la création et le renforcement de procureurs spécialisés
- le renforcement de la sensibilisation des juges et la promotion de cours de formation continue dans ce domaine.

Les associations suivantes soutiennent ces revendications :

amnesty international Germany – Germany-wide committee of municipal offices for gender equality and women's issues – Union of the German Investigative Police (bdk) – German Union of Sex Workers (BSD) – National Association against Trafficking in Women and Violence against Migrant Women (KOK) – National Council of German Women's Organizations – German Association of Trade Unions (DGB) – Federal Association of Women's Counselling Programmes and Rape Crisis Centres, Women Against Violence – Men against Violence by Men – Men's Work of the Protestant Church in Germany – Medica mondiale – Ecumenical Forum of European Christian Women, German Section (ÖFCFE)

